

**Délibération n° 2020-14 du Conseil d'administration du 7 juillet 2020  
relative à la signature d'un avenant relatif à la modification de l'annexe  
V3 Commerce du Contrat de partenariat en vue de la création et de  
l'exploitation d'une brasserie**

**Membres du Conseil d'administration en exercice : 31**  
**Membres présents et représentés au cours de la séance : 26**

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu le rapport de présentation,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'administration

**Décide**

D'autoriser le Président à conclure et signer l'avenant relatif à la modification de l'annexe V3 Commerce du Contrat de partenariat en vue de la création et de l'exploitation d'une brasserie, substantiellement conforme aux termes et conditions exposés dans le rapport de présentation, et à lui apporter au préalable les amendements nécessaires pour permettre sa signature ainsi que tout avenant ultérieur précisant les modalités de mise en œuvre nécessaire à sa bonne exécution.

Abstention : 0

Votes contre : 0

Votes pour : unanimité -26

Affichage le 07/07/2020

Publication au registre des actes de l'Etablissement le 07/07/ 2020

Transmission au contrôle de légalité le 09 | 07 | 2020

Délibération certifiée exécutoire le 24 | 07 | 2020

**Le Président du conseil d'administration**

**Jean-François Balaudé**

